PRÉFET
DU BAS-RHIN
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Strasbourg, le 09 novembre 2026

Première réunion du comité de pilotage de suivi du frelon à pattes jaunes dit « frelon asiatique » dans le Bas-Rhin

La première réunion du comité de pilotage de suivi du frelon à pattes jaunes s'est déroulée le 22 septembre 2026 à la direction départementale du Bas-Rhin. Elle a rassemblé les principales parties prenantes du Bas-Rhin sur le sujet, notamment la fédération départementale des apiculteurs, le groupement de défense sanitaire apicole, l'association des maires, la collectivité européenne d'Alsace, l'association Alsace nature et la brigade verte d'Alsace.

Présent depuis 2016 dans le Bas-Rhin, le frelon à pattes jaunes dit « frelon asiatique » constitue un enjeu pour la filière apicole en raison de la prédation exercée sur les colonies d'abeilles domestiques. Il peut également, dans certaines situations, présenter un risque pour la sécurité des populations. Ses impacts sur la biodiversité, notamment sur les pollinisateurs sauvages, doivent par ailleurs continuer à être étudiés.

Afin de lutter contre cette espèce exotique envahissante, un arrêté préfectoral du 13 août 2026 met en place le comité de pilotage départemental de suivi du frelon à pattes jaunes, reconnaissant par la même, l'engagement de tous les acteurs intervenant sur ce sujet.

3 décisions ont été prises par le COPIL du 22 septembre 2026 :

- la mise en place du réseau des acteurs agissant pour la lutte contre le frelon asiatique TECFA (« Tous ensemble contre le frelon asiatique ») à l'appui de la plateforme en ligne tecfa67.fr administrée par la fédération des apiculteurs du Bas-Rhin (FDA67) et le groupement de défense sanitaire apicole du Bas-Rhin (GDSA 67) ;
- la validation d'une charte départementale des désinsectiseurs dont les signataires s'engageront à respecter les bonnes pratiques techniques sécuritaires et éthiques des interventions de destruction des nids ainsi que les exigences en termes de compétences, traçabilité et relation avec le public ;
- le choix de la plateforme lefrelon.com comme plate-forme de référence pour les signalements des nids de frelons à pattes jaunes. L'ensemble des analyses relatives à la présence du frelon à pattes jaunes dans le Bas-Rhin sera réalisé sur la base des données disponibles sur le frelon.com.

A présent les membres du COPIL vont préparer un plan départemental d'actions qui sera proposé à la validation du Préfet au premier trimestre 2027. En déclinaison du plan national de lutte, ce plan départemental devra notamment créer un réseau de référents de terrains et organiser la lutte en fonction de la pression exercée localement.

Le prochain rendez-vous du Comité de pilotage sera fixé en mars 2027 pour la validation du plan départemental de lutte.

Contact presse
06 45 59 26 76 | pref-communication@bas-rhin.gouv.fr